

LE MESSENGER DE BRUXELLES

JOURNAL QUOTIDIEN, ECONOMIQUE & FINANCIER

Abonnements: Pendant la durée de la guerre 3 francs par mois (Bruxelles et faubourgs)

AVIS. — Adresser toute correspondance à la direction du MESSENGER DE BRUXELLES

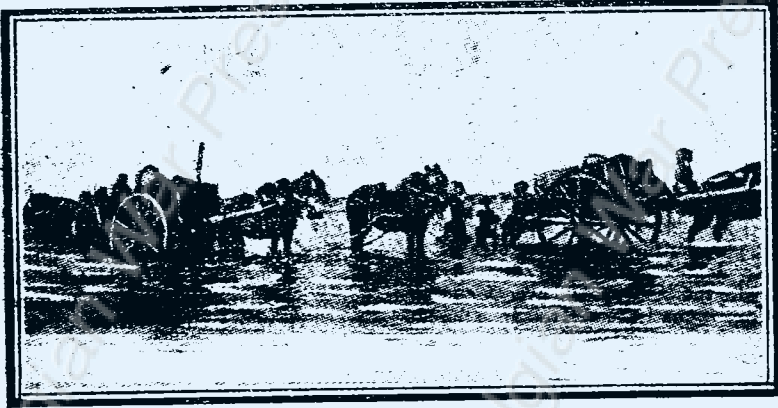
Aucune quittance ne sera valable si elle ne porte la signature du directeur du journal.

Rédaction et Administration: 1, Quai du Chantier, 1, Bruxelles. — Téléph. A 1610

Les Inondations

Les pluies constantes de ces dernières semaines ont converti la plupart des chemins de halage, non seulement dans nos provinces mais, d'une façon générale, dans tous les pays, en autant de «succursales» temporaires du lit des fleuves et des rivières.

A côté de cela, que de contretemps, que d'ennuis, que de malheurs pour la population riveraine. C'est le cas présentement encore. Combien de communes comme Flémalle, Val-St-Lambert, Bressoux, Wandre et Visé, pour ne parler que de celles de la pro-



Sur tout le cours de la Meuse, en France et en Belgique, depuis le plateau de Langres jusqu'à la mer, les barrages ont été couchés et l'étiage normal des biefs a accusé une sérieuse augmentation aux échelles des écluses.

En période de paix, les grands bateaux de commerce qui vont de Givet à Venloo, par exemple, peuvent gagner plusieurs jours en descendant la Meuse, n'ayant plus à perdre énormément de temps au passage des écluses où ils doivent attendre leur tour. Certaines marchandises arrivent ainsi plus vite à destination.

C'est là le seul avantage que l'on retire des inondations.

vince de Liège, dont plusieurs voies de communication sont coupées!

Déjà le ravitaillement ne se faisait pas très aisément. Voici que les éléments eux-mêmes se mettent de la partie pour apporter des entraves à un service fort peu commode.

Le cliché de ce jour montre le moyen de fortune qui doit être mis en application dans les prairies du pays de Hermalle-sous-Argenteau, entre Liège et Visé pour gagner plutôt péniblement les maisons proches.

La photographie originale ci-dessus nous a été envoyée, voici quelques jours, et nous espérons qu'à l'heure actuelle tout est rentré dans l'ordre.

E. FONCLOS

COMMUNIQUÉS

Communiqué Officiel Allemand

Berlin, 23 janvier, midi:

Sur le front occidental

Des avions ennemis ont jeté des bombes sans résultat sur Gand et Zeebrugge. Entre Souain et Perthes, l'ennemi a fait hier une sortie, nous avons repoussé celle-ci. Dans l'Argonne, nous avons occupé une position à l'ouest de Fontaine-la-Mitte. Nous avons pris 3 officiers, 243 hommes et 4 mitrailleuses. Au nord-ouest de Pont-à-Mousson, nous avons repoussé deux attaques françaises avec fortes pertes pour l'ennemi. Les chasseurs alpins ont été repoussés près de Wisembach. Plusieurs attaques sur Hartmannswillerkopf ont échoué.

Sur le front oriental

En Prusse orientale, rien de neuf. Nos attaques sur le secteur de la Zucha continuent dans la région de Rawa; de forts combats d'artillerie ont lieu.

Communiqué Officiel Français

Paris, 20 janvier, 11 heures soir.

L'ennemi a, hier matin, pris fortement pied dans nos tranchées de Notre-Dame de Lorette, mais nous l'en avons délogé par une contre-attaque.

A la suite d'une attaque de nuit dans le district d'Albert, au sud de Thierwal, les Allemands ont pris nos barricades, mais nous les en avons repoussés.

Trois attaques sur La Boisselle ont été rejetées.

De même, après un violent combat, nous avons rejeté une attaque sur Fontaine-aux-Charmes, dans l'Argonne.

Paris, 21 janvier, 3 heures soir. — De la mer à la Lys, on signale des combats d'artillerie particulièrement violents, ainsi que de la Somme à l'Aisne.

En Champagne, à l'ouest de Reims, dans les bourgs de Prosnes, les Marquises et Moronvillers, nous avons détruit des ouvrages ennemis et pris des tranchées. Nous avons fait sauter un dépôt de munitions.

Au nord-ouest de Beau-Séjour, nous avons fait des progrès et nous nous sommes installés dans trois postes ennemis.

Notre artillerie a fait taire le feu ennemi au nord de Massiges.

En Argonne, la situation est inchangée.

Au sud-ouest de Saint-Mihiel, nous nous sommes emparés de 150 mètres de tranchées dans le bois d'Aprémont, et nous avons repoussé une contre-attaque.

Au nord-ouest de Pont-à-Mousson, l'ennemi a repris une vingtaine de mètres des tranchées perdues par lui les jours précédents dans le Bois Le Prétre.

Sur le front près de Thann, l'infanterie livre en ce moment un violent combat dans la région de Silberlech, Hartmanns et Weilerkopf. Pendant la nuit du 19, nous avons avancé lentement.

Communiqué Officiel Russe

Pétrograd, 20 janvier. Communiqué de l'état-major de l'armée du Caucase:

Hier nous avons eu, contre l'arrière-garde turque, un violent engagement dans les villages de Anahitz, Lavsor et Kyagany, que l'ennemi a évacués; nous avons pris un camp.

Pétrograd, 21 janvier. — Sur le front en Prusse orientale, aucun changement sur la Mlawa; nous sommes en action très serrée avec l'ennemi qui attaque violemment nos positions.

A la suite d'une attaque, nous avons avancé dans les environs de Skempe.

Sur la Bzura et la Rawka, un violent duel d'artillerie continue; sur ce front, nous avons réduit au silence des batteries ennemies.

Au sud de la Pilica et en Galicie, on ne s'est pas battu; le canon s'est fait entendre par intervalles éloignés.

En Bukovine, un combat nous a rendus maîtres de Vorokhta.

DERNIERE HEURE

Lisbonne. — Mercredi soir, quelques officiers monarchistes du 21^e régiment de cavalerie se sont mutinés et ont essayé d'entraîner quelques camarades du 5^e régiment d'infanterie. Le gouvernement s'est rapidement rendu maître de cette sédition militaire, et a pris toutes les mesures que comportait la situation. Les chefs de la mutinerie, qui ont essayé de gagner la frontière, ont été arrêtés.

Frankfort. — Un biplan Farman, de nationalité inconnue, a laissé tomber mardi après-midi une bombe sur un district de l'Escaut oriental, en territoire hollandais. L'avion était sans contredit de nationalité anglaise, et était du modèle en usage dans l'armée anglaise. La bombe explosa sans occasionner de sérieux dégâts.

LA GUERRE

En lisant cet aperçu du Rotterdam-sche Courant, ne croirait-on pas lire un chapitre de Wells:

Hier soir un dirigeable allemand apparut au dessus de Yarmouth, plana pendant dix minutes au dessus de la ville et y jeta cinq bombes. Trois personnes furent tuées, plusieurs maisons détruites et une quantité de fenêtres brisées. Deux bombes tombèrent sur la plage. Le dirigeable restait invisible en raison de l'obscurité, mais on entendait parfaitement les moteurs. Des flammes étaient également visibles dans l'air.

Le dirigeable se dirigea vers Sherringham et y jeta deux bombes qui ne causèrent toutefois aucun dégât. Le dirigeable jeta également des bombes sur Comer.

Le dirigeable parut à 10 h. 3/4 au dessus de Kingslynn, où il jeta quatre bombes. Deux maisons ont été détruites et une endommagée. Dans une des maisons un jeune homme fut tué, son père fut enseveli sous les décombres. Par le bruit des moteurs on reconnut que le dirigeable volait dans la direction Est.

On mande également de Sandringham, où est la villa résidence du Roi, que le dirigeable y a fait également apparition.

Presque tous les habitants de Yarmouth étaient chez eux lors de l'arrivée du dirigeable. Il y a sans doute peu de dégâts, aux édifices publics. Une bombe est tombée près de l'église St-Pierre, une autre sur le square Norfolk, vis-à-vis de l'habitation du bourgmestre. Cette bombe fit un trou très profond dans le sol. A Sherringham, cinq bombes ont été jetées, mais personne n'a été touché. A Kingslynn sept bombes causèrent des dégâts considérables. A Londres on a convoqué la nuit dernière des agents de police auxiliaires et tenu prêt pour toute éventualité le corps des pompiers.

Nos réfugiés qui sont hébergés dans les châteaux des environs de Yarmouth; ont été livrés à une panique intense; mais ce sont en majorité des gens riches.

A Soissons et à Roye on se canonne vigoureusement.

Roye, simple chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Montdidier! Combien de fois, depuis la bataille de la Marne, depuis qu'a commencé celle de l'Aisne, combien de fois les communiqués officiels en ont-ils fait mention! Toute modeste qu'elle soit, cette petite ville a désormais sa page dans l'histoire nationale. Et quelle page! Depuis trois mois qu'elle voit se dérouler une lutte épiquée, sans trêve — car, en dépit d'une accalmie factice, on se bat toujours dans la région — cette localité aura connu tous les malheurs, toutes les misères, toutes les angoisses, toutes les espérances comme toutes les déceptions.

Position stratégique d'une très grande importance, aux confins du département de la Somme, située dans un bas-fond, sur la voie ferrée de Saint-Just à Cambrai, Roye commande les lignes de Picardie et de Flandre, et l'on conçoit l'intérêt que les armées en présence ont constamment attaché à sa possession. Cette bourgade fut en quelque sorte le pivot du mouvement tournant que dessina l'armée française, quand l'ennemi se retrancha sur le plateau de Craonne et de l'Aisne. Et l'on put craindre un instant, plus tard, qu'il ne tentât de percer les lignes en cet endroit, Roye étant en quelque sorte au sommet de l'angle que décrit son front de combat se redressant vers la mer. Aussi, de combien d'engagements meurtriers, de violents duels d'artillerie cette région n'a-t-elle pas été le théâtre, depuis des semaines et semaines!

Roye est destiné à devenir le théâtre de prochains engagements, que les effectifs accumulés de part et d'au-

tre en cette région rendront très meurtriers.

Sur le théâtre oriental de la guerre rien à signaler; au Caucase les nouvelles sont tellement contradictoires qu'il n'est permis de tirer aucune conclusion des bulletins de victoire réciprocues.

M. Ghenadiëff, ancien ministre bulgare, a été interviewé à Florence par le correspondant de la Tribuna, auquel il a confirmé qu'il est chargé d'une mission à Rome, mais n'en a aucune dans d'autres pays.

M. Ghenadiëff fait remarquer que les rapports de la Bulgarie avec la Serbie manquent encore de clarté, mais que ses rapports avec la Grèce s'améliorent. En ce qui concerne la Turquie, la Bulgarie n'a plus aucun motif d'hostilité contre elle.

La Bulgarie, a ajouté M. Ghenadiëff, observe vis-à-vis des belligérants une neutralité vigoureuse; elle n'est guidée, dans ses sympathies, que par son propre intérêt.

Le parti stamboulovisse n'est ni russophile, ni russophobe. Il fut, il y a quelques années, en lutte avec la Russie, parce que ses chefs estimaient que les intérêts de la Bulgarie exigeaient cette lutte. Aujourd'hui encore, sans rancune ni sentimentalisme, il suivra uniquement une politique favorable à la Bulgarie.

L'arrivée de M. Ghenadiëff a donné lieu à de nombreux commentaires dans la presse roumaine.

La plupart des journaux attribuent des buts divers au voyage de l'ancien ministre; mais ce sont là, naturellement, de simples hypothèses établies sur des données d'une extrême fragilité.

L'activité de l'artillerie et des avions est le seul point à retenir depuis le combat de Soissons; voici de source française le résumé de l'action aérienne:

Le 11 janvier un albatros volant à 2,800 mètres est chassé au-dessus d'Arras par un avion qui le force à retourner dans ses lignes.

Dans la nuit du 12 au 15, une escadrille allemande bombarde la gare de Noyon, très éclairée, en y lançant 14 obus.

Le 13, bombardement par avion de la voie ferrée Altkirch-Carspach, en Alsace, et de la gare de Remilly-sur-Nied, en Lorraine. Le même jour, deux avions donnent la chasse à un appareil allemand qui se dirigeait sur Nancy.

Le pilote Gilbert et le lieutenant de Puechredon ont abattu un avion ennemi dans des circonstances qui valent d'être relatées.

Le pilote Gilbert et le lieutenant de Puechredon, observateur, se trouvaient le 10 janvier près de Chaulnes rentrant de reconnaissance, lorsqu'ils aperçurent un avion ennemi se dirigeant sur Amiens.

Ils le poursuivirent en prenant de la hauteur afin de le dépasser sans être vus. Non loin d'Amiens ils le rattrapèrent, le coupèrent et l'observateur tira quatre balles de sa carabine. Deux de ces balles touchèrent l'observateur ennemi, lieutenant de Falkenstein (et non pas de Falkenhayn, comme il a été dit à tort). La troisième balle atteignit le pilote Keller au cou; la quatrième perça le radiateur.

Le pilote, blessé, atterrit et fut fait prisonnier.

LE PRIX NOBEL AU PEUPLE BELGE

MM. Jean Durand, Paul Laffont et Mons, députés français, ont pris l'initiative d'un vœu tendant à ce que le Prix Nobel pour la paix soit attribué au peuple belge, qui, en combattant héroïquement pour la défense de sa neutralité, a rendu un éminent service à la cause de la paix et du droit.

Dernières Dépêches

Selon des informations reçues de Mexico, la Convention a adopté une résolution enjoignant au général Guttierrez de fournir des explications sur les dix millions et demi de pesos qui se trouvaient dans le Trésor quand il prit la fuite.

Le département d'Etat annonce que malgré la surveillance et la protection dont Mexico était l'objet, il y eut cependant quelques exécutions sous prétexte de révolte. Une certaine inquiétude se manifeste dans la population.

Le Cap, 19 janvier. — On télégraphie les renseignements suivants sur l'occupation de Swakopmund, le 14 janvier:

« Avant l'occupation, les mines préparées par l'ennemi firent explosion, tuant deux Anglais. Les bâtiments de la ville sont intacts, mais l'usine électrique, la jetée et le câble télégraphique ont été détruits.

Swakopmund est le plus important des ports de la colonie allemande de l'Afrique sud-occidentale.

Mardi matin, à 11 heures, on a fait exploser une mine à Colynsplaas (Zélande), près du centre de la commune. A 10 h. 1/2, le crieur public avait prévenu la population d'ouvrir les portes et fenêtres. Au moment de l'explosion, les débris furent dispersés dans tout le village et l'énorme déplacement d'air occasionna des dégâts considérables. Des centaines de vitres sont brisées. Dans une école, un élève fut blessé à la tête.

Une demi-heure après, on fit exploser une seconde mine.

Le quartier général serbe se trouve à Nish, où le roi Pierre, définitivement remis de son indisposition, réside déjà.

Le steamer « Nowgrod », de la flotte russe, est parti pour Vladivostok. Il est chargé de 32 wagons de matériel de guerre pour la Russie. Ce matériel se compose principalement de quatre grands canons qui, avec les munitions, pèsent chacun 10.000 kilos.

Les canons ont été coulés dans une usine de la Pennsylvanie.

On mande de Melbourne qu'un navire de guerre australien a coulé, le 8 janvier, le paquebot allemand « Eleonore Woermann ». Tout l'équipage a pu être sauvé.

De nombreuses secousses sismiques de plusieurs secondes se sont fait sentir dans la Forêt Noire.

Paris, 22 janvier. — Sur ordre de l'autorité militaire, la population civile de Soissons a dû évacuer la ville.

On annonce dans la presse portugaise que la Chambre vient de voter un crédit de 7,200,000 francs pour l'acquisition de nouveau matériel de guerre.

Cap Haïtien, 19 janvier. — Le général Vilbrun Guillaume a été proclamé président de Haïti par les rebelles.

Les troupes ont marché sur Port-au-Prince pour faire tomber le gouvernement du président Théodore.

Un steamer, dont on n'a pu reconnaître le nom ni la nationalité, a coulé subitement dans la Manche mercredi, vers la nuit; on suppose qu'il a touché une mine et on craint que tout l'équipage n'ait péri.

Marseille, 20 janvier. — Un violent incendie s'est déclaré cette nuit dans une huilerie de la rue de Plombières.

A deux heures du matin, le sinistre était circonscrit au bâtiment des machines.

Sébastopol, 20 janvier. — Des torpilleurs russes sont entrés dans la baie de Sinope (Asie-Mineure) et ont coulé le vapeur « Meorges » et trois voiliers. Les équipages ont été sauvés.

New-York, 20 janvier. — Les exportations de cuivre, du 2 au 9 janvier, s'élèvent à 6,784 tonnes, ce qui porte à 25,000 tonnes environ le cuivre exporté par les Etats-Unis durant les six dernières semaines.

Presque tous les chargements ont été adressés en France, en Angleterre et en Italie.

Paris, 21 janvier. — M. Millerand est rentré à Paris, venant de l'est et du col des Vosges, où il a vu manœuvrer les troupes dans la neige.

EN MARGE

Les Bruits de la Rue

C'est hier soir qu'à Paris s'entrainait en vigueur l'ordonnance de police relative à la diminution de l'éclairage privé; disons tout de suite que très docilement et avec beaucoup de bonne volonté les parisiens ont voulu s'y conformer.

Les rues avaient un aspect curieux; on circulait dans une lumière très atténuée, quelquefois presque dans une obscurité totale. Les terrasses des cafés étaient ténébreuses, quelques rares clients héroïques s'y tenaient; mais les autres avaient jugé bon de se réfugier à l'intérieur, d'autant plus que la température était peu engageante.

Les magasins avaient diminué la quantité des lumières éclairant les étalages. Devant les ampoules électriques, trop éclatantes, des écrans avaient été disposés ingénieusement afin de barrer la route aux rayons lumineux dirigés vers la voie publique. Les stores avaient été descendus comme aux grands jours de soleil d'août, de telle façon que, des étages élevés des immeubles, on ne voyait dans la rue que des ombres vagues allant et venant dans une pénombre un peu rougeoiante.

Les établissements cinématographiques, qui généralement ont des porches brillamment illuminés, avaient tout éteint! Plus d'enseignes flamboyantes, plus d'inscriptions à éclipses. Partout sur les façades des volets clos et de l'ombre.

Et les bons parisiens, toujours curieux, toujours avides de sensations nouvelles, se promenaient le nez en l'air, jetant des regards sévères sur les rares fenêtres où la lueur discrète d'une lampe familiale se tamisait à travers les rideaux encastrés des persiennes non closes, mais il y en avait si peu!

Cette extinction de l'éclairage privé a permis de constater que l'autre, l'éclairage public quoiqu'il soit, était encore très puissant. Les candélabres électriques semblaient des météores lumineux, les modestes brûleurs à gaz avaient des fulgurances.

Paris a éteint ses feux.

Madrid, 21 janvier. — C'est en distribuant des secours aux indigents que la reine d'Espagne a contracté la maladie dont elle souffre, et qui frappa aussi ses enfants, dona Béatrice et dona Jaime, ainsi que l'infante.

Londres, 21 janvier. — J'aurais le port de Hull n'avait vu aussi grande pêche jusqu'ici. Le chalutier « Saint-Malo » a abordé avec une cargaison qui fut vendue 55.000 francs net.

On télégraphie de Vienne qu'un aviateur autrichien a essayé à nouveau de survoler la forteresse de Przemyśl. L'aviateur commandant russe Andrichew le poursuivit.

A une grande hauteur, les deux avions se rencontrèrent et tombèrent dans le vide; les deux aviateurs se sont tués.

Dans les Vosges, la terre tremble. — On a ressenti le 19 janvier, à 10 h. 30, un violent choc. Dans plusieurs maisons, les meubles ont été déplacés et les portes se sont violemment ouvertes.

Le steamer « Copenhagen », de la Harwich Steam Company, a aperçu, dans la mer du Nord, beaucoup de mines flottantes.

A VALENCIENNES ET A DENAIN

Dans ces deux villes, il y a des vivres, et ils ne sont pas trop chers encore.

Les légumes sont abondants et leur prix est normal. De même la viande, la bière, le café, la chicorée, le sucre et la volaille.

Le pain, pour le moment, ne manque pas, et si les municipalités prennent, dès maintenant, des mesures, c'est en vue de l'avenir.

On trouve, à bas prix, du tabac et des cigares, mais on manque de pétrole et de savon, comme d'essence et d'alcool à brûler.

Le prix du charbon n'a pas varié. Ainsi la vie — la vie matérielle — n'est pas trop difficile.

La circulation est à peu près libre — sauf bien entendu, à proximité de la ligne de feu. C'est ainsi qu'on peut aller sans passeport de Denain à Maubeuge, à Valenciennes, à Tournai, à Mons, à Bruxelles et même à Anvers.

Les lignes du Cambrésis ne fonctionnent plus, mais tous les tramways circulent dans la région de Valenciennes.

Les réquisitions furent nombreuses, surtout à Valenciennes. Elles ont surtout consisté en vêtements chauds, en viande et en boissons.

Les villes occupées ont émis un papier-monnaie: fr. 0,50, 1 franc, 5, 10 et 20 fr., etc. Les coupures portent la signature du maire de Valenciennes et d'un banquier; le remboursement des billets est garanti collectivement par toutes les communes de l'arrondissement. Ce papier-monnaie, qui est accepté par tous, sert aux communes à payer les secours aux femmes des mobilisés, les traitements des fonctionnaires et les avances que l'on fait aux personnes dans la gêne.

Le Bureau de Publicité, 45, rue du Marché-aux-Poivres, Bruxelles-Bourse, se charge des annonces et réclames dans le « Messager de Bruxelles ». Ouvert de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2 et de 2 h. 1/2 à 5 h. (1917)

M'autorisant d'une licence de Virgile qui n'hésita pas à comparer les petites choses aux grandes, je voudrais, avec l'imagination des conteurs de Mille et une Nuits, vous narrer les pérégrinations nocturnes de certains de nos édiles, le long des rues endormies de Bruxelles, alors qu'en bons administrateurs, ils cherchent sous l'incognito, à comprendre les désirs, les besoins et les aspirations du public.

Le bon calife de Bagdad, aux temps où Bagdad sans chemins de fer vivait heureux, Haroun al Rachid, en agissait ainsi lorsque, las des louanges dont l'accablait le chœur des thuriféraires qui composaient sa cour, il s'en allait tout seul à la recherche de la vérité.

Il ne serait donc pas surprenant de voir nos échevins renouveler ce genre d'expérience qui donnait, paraît-il, de si bons résultats au calife.

Cependant, ces promenades indiscrettes pourraient, depuis quelques jours avoir leur inconvénient; je ne crois pas exagérer beaucoup en affirmant que nos édiles ont une presse plutôt tiède en ce moment et que, des conversations surprises au hasard de leurs rencontres, ils ne retiendraient qu'une chose: à savoir que le bon peuple de Bruxelles, d'ordinaire si patient et qui se contentait naguère, si facilement de promesses et de beaux discours, commence à se demander de quelle utilité peut bien être cette magistrature civique qui n'a de remarquable que sa magistrale incompréhension.

Très peu sociable de mon naturel, je n'ai pas l'honneur de connaître personnellement ces messieurs. Ils souperaient dans un restaurant à une table voisine de la mienne, que je continuerais à les ignorer à moins qu'ils n'aient recouru pour la circonstance le bel uniforme en lequel ils se font photographier, selon l'usage, dès le premier jour de leur investiture.

C'est assez vous dire que je me garde soigneusement de tous commentaires qui pourraient blesser leur susceptibilité, mais si je garde de Conrart le silence prudent, je ne puis m'empêcher d'entendre les bribes de conversations qui parviennent à mes oreilles.

Je le répète, on parle beaucoup de nos échevins et je dois à la vérité de dire que ce n'est pas toujours pour leur casser des encensoirs sur le nez.

On m'assure même que le « Messager de Bruxelles » s'est montré assez dur à leur égard il y a quelques jours, et que certain article où ils étaient houspillés de main de maître fait encore le sujet de bien des conversations.

Je le regrette beaucoup pour ma part, car je suis de ceux qui pensent qu'il ne faut faire aux échevins nulle peine, même légère, mais je ne puis m'empêcher de songer, en même temps, qu'il leur serait bien facile d'éviter toutes les critiques dont on les accable.

Et je pense aussi que je fus bien mal inspiré en évoquant, au début de cette chronique, les quelques vers où Virgile s'excuse de comparer le travail des abeilles laborieuses à celui des Titans.

Nos édiles, s'ils me lisent, ce que je ne ose espérer, pourraient dans ce rapprochement découvrir une insinuation ironique qu'il n'était nullement dans mes intentions de faire, je vous l'assure. V. G.

LE PARIS DE LA GUERRE

La vie y a repris par devoir. On s'est fait à la guerre comme à une maladie douloureuse, d'où sortira la France nouvelle régénérée.

Mais le caractère des parisiens a changé! On dit que la vieille gaité française survit dans les tranchées, la vie est grave à Paris. Tout ce qui était le luxe de la Ville-Lumière, brillant et inutile, a disparu.

Dans les familles, les jeunes femmes, dont le mari est au front, se sont groupées autour de leurs parents au foyer d'où elles étaient parties. Dans la rue, une femme trop élégante est sûrement une étrangère. Les amateurs du temps de paix, les gens d'esprit qui n'ont que de l'esprit, ceux qui critiquent pour critiquer, sont devenus odieux.

Paris n'a qu'une seule âme, qu'une seule pensée, qu'il va vers ceux qui sont partis. « Ont-ils froid nos petits soldats? Que font-ils? Ont-ils reçu nos lettres, allons-nous bientôt recevoir de leurs nouvelles? »

Où, en vérité, Paris n'est plus Paris, et Mimi Pinson, toute grave et sérieuse, ne s'étonne pas de ne plus chanter. Elle est modeste à l'église, dit une rapide prière, achète un clerc: « Où sont-ils? Que font-ils? » C. D.

Echos et Nouvelles

Le ministre des finances à Paris a décidé, quoique ces affiches soient en principe assujetties au droit de timbre, de ne pas poursuivre le recouvrement des droits et amendes exigibles pour les affiches non timbrées émanant, comme celles des comités de réfugiés des départements envahis, d'œuvres ou de sociétés qui apportent leur concours aux pouvoirs publics.

Toutefois, dans le cas où, à la faveur de cette tolérance, des abus viendraient à se produire du fait de particuliers ou d'entreprises poursuivant un but lucratif ou se livrant à une véritable réclame commerciale, l'exonération d'impôts cesserait de s'appliquer à une publicité ainsi comprise et les auteurs des affiches en contravention tomberaient sous le coup des sanctions prévues par les lois fiscales.

Dans quel cas doit-on payer son loyer? — Voilà une question qui passionne au même point les propriétaires et les locataires. L'arrêté pris par le gouverneur général de la Belgique à la date du 20 novembre 1914 a tranché le débat, mais il n'en restait pas moins des doutes sur son application.

Nous avons été assez heureux pour nous procurer un document dont nous garantissons absolument l'authenticité et qui vide, une fois tout lues, cette irritante question. Il s'agit d'une circulaire envoyée par le gouvernement allemand de Belgique aux procureurs généraux près les Cours d'appel de Bruxelles, Liège et Gand, et dont voici le texte:

« Afin de rencontrer les doutes sur l'interprétation et l'application de l'arrêté du 20 novembre 1914 (Moniteur Officiel page 47), réglant l'influence des événements de guerre sur les contrats de louage actuellement en vigueur, j'ai l'honneur de vous soumettre les points de vue suivants, qui ont servi de base à M. le gouverneur général dans l'élaboration de l'arrêté prémentionné.

La jurisprudence française est unanimement d'accord sur le point que, pour solutionner la question des effets de la guerre sur les contrats de louage en vigueur, les principes fixés par l'article 1722 c. c. seuls sont à prendre en considération. Il n'est pas moins certain que cet article, malgré qu'il ne vise en premier lieu que l'impossibilité d'employer l'objet loué par suite de sa destruction, est applicable à tous les cas où l'usage de l'objet loué devient impossible à cause des faits de guerre. Parmi ces cas, il faut compter également ceux dans lesquels ce n'est pas l'objet loué qui est frappé, mais où le locataire lui-même est forcé, par les événements, d'abandonner l'usage de l'objet qu'il a loué, parce qu'il est obligé de fuir. Le droit de réclamer la résiliation du bail ou, au choix du locataire, une réduction du prix de location, ne ressort pas seulement de la destruction de l'objet loué, mais de l'impossibilité d'en faire usage. La doctrine aussi, à quelques exceptions près, est de même avis. (Voir Laurent, Droit Civil, vol. 25, 414, etc.; Guillaud, Traité du Contrat de Louage, 3^e édition, vol. I n. 393 et vol. II n. 574; Huc, Commentaire Théorique et Pratique du Code Civil, vol. 10, n. 304; Ballot, Effets de la Guerre sur les Louages, page 28, 42.)

Le fait que certains tribunaux belges n'ont pas suivi l'interprétation susdite de l'article 1722, mais, qu'au contraire, dans une interprétation trop étroite, ils n'ont accordé au juge le droit de résiliation ou la diminution du loyer, que pour le cas où l'objet de louage aurait été détruit, a conduit à la publication de l'arrêté du 20 novembre écoulé. Il vise surtout les cas suivants auxquels la jurisprudence française a également en partie, appliqué l'article 1722:

1. Appel du locataire sous les drapeaux, à moins que sa famille n'y reste habiter sans être dérangée;
2. Expulsion du locataire de la commune ou du pays, soit par ordre transmis au locataire personnellement, soit par arrêté ministériel en général;
3. Abandon de l'objet loué par le locataire par suite d'une peur légitime, c'est-à-dire non exagérée, causée plutôt par les événements (conquête menaçante de la population vis-à-vis d'une certaine catégorie d'habitants, l'annonce d'un bombardement, etc.);
4. Réquisition de l'objet loué à l'usage militaire ou autre destination du propriétaire par ordre des autorités militaires;
5. Empêchement d'aller à la chasse par suite de la défense de porter des armes ou bien parce que le terrain de chasse a été compris dans la zone des opérations militaires.

Je vous prie de porter à la connaissance des magistrats sous vos ordres cette interprétation authentique de l'arrêté du 20 novembre, le plus tôt possible.

Pour nos prisonniers de guerre. Nous apprenons de source certaine que l'administration supérieure étudie les moyens de permettre aux Belges d'envoyer par mandat postal des secours à ceux de leurs compatriotes qui sont internés dans les camps de prisonniers en Allemagne.

Pareille mesure serait bien accueillie dans le pays.

Les peintres militaires au front. — Le ministre de la guerre de France a décidé qu'un petit nombre de peintres et dessinateurs militaires pourraient être agréés par le Musée de l'Armée, accrédités près

des généraux commandant les armées, pour obtenir d'eux, dans les limites qu'ils auront à fixer, l'autorisation de pénétrer dans les zones d'opération.

La mission de ces peintres, dit le « Petit Journal », consiste à fixer par le dessin ou la peinture les épisodes les plus intéressants des combats, les types des combattants ou les vues des terrains. La réunion de ces esquisses ou tableaux constituera certainement une série de documents du plus grand intérêt pour l'histoire de la guerre.

D'après les instructions qui leur ont été données, ils doivent s'attacher à apporter la plus grande précision à leurs études sur le terrain, ne reproduire que des scènes réelles, en en mentionnant exactement la date, et s'abstenir de toute œuvre symbolique ou d'imagination.

Ces prescriptions nous paraissent très sages. Le nombre de peintres qui ont offert leur concours dépasse celui qui avait été prévu et jugé nécessaire.

La mesure prise par le ministre permettra d'éviter des abus et de restreindre la circulation de non combattants, peintres ou photographes, qui pourraient devenir gênants dans la zone des armées.

Ces missions fonctionnent depuis quelques semaines. Nous savons qu'elles ont été accueillies partout avec faveur par les généraux, les états-majors et les officiers de troupes combattantes. Les uns et les autres sont heureux de savoir que le souvenir de leurs fatigues, de leurs efforts, de leurs sacrifices ne sera pas perdu pour l'histoire. Le dessin et la peinture sont certainement le meilleur moyen de fixer leur dévouement, parfois leur héroïsme. Tout le monde applaudira à la mesure prise par le ministre.

Nous ne voudrions pas citer de noms. Mais nous pouvons bien dire qu'avec le tableau de Scott, montrant des territoriaux devant le drapeau, avec la messe de minuit dans les carrières du Soissonnais, de Tinayre, des dessins de Jacquier, d'autres encore très éminents. Le vénéral Niox préparera certainement pour le Musée de l'Armée une intéressante galerie consacrée à la guerre de 1914-1915.

La Suisse sur pied de guerre. — Le généralissime suisse, interviewé par un journaliste parisien, lui a donné les intéressants détails que voici sur la mobilisation de l'armée de la Confédération.

Nous avons dû mobiliser en grand dès les premiers jours de la guerre. Nous avons appelé sous les armes tous les hommes valides, depuis les conseillers d'Etat jusqu'aux pâtres de nos montagnes. Plus de deux cent mille hommes, sans une hésitation, ont répondu à notre appel. L'expérience a merveilleusement réussi. Entre nous, elle était plus facile à tenter que partout ailleurs, d'abord parce que nulle part plus qu'en ce pays de liberté et de démocratie, le sentiment national n'est plus vif, le dévouement patriotique plus ardent, et aussi parce que nos institutions militaires, fondées en temps normal, sur l'appel successif des milices nous ont habitués à la scrupuleuse exactitude en pareille matière. Nous avons appelé 100 hommes là où, d'ordinaire, nous en appelions 20. Les 100 sont venus comme les 20, et c'est là tout le secret de notre mobilisation.

Aujourd'hui, nous renvoyons certaines troupes dans leurs foyers, la rigueur de notre climat étant suffisante à défendre quelques-unes de nos frontières contre des attaques improbables, et nous ne gardons que les contingents, d'ailleurs fort importants, nécessaires à l'occupation armée des territoires voisins de l'Alsace. Là, seulement, il est possible que des circonstances spéciales amènent un jour l'un des belligérants à violer la neutralité de notre sol. Ces choses-là, monsieur, se sont vues. Soyez sûr que le jour où pareille éventualité se produirait, l'envahisseur trouverait à qui parler.

Pour la batellerie belge. — La remise en état des rivières et des canaux a fait de sérieux progrès. On sait qu'en Belgique il existait 1,800 kilomètres de voies navigables à l'Etat, 109 kilomètres aux provinces, 64 kilomètres à des communes et 213 kilomètres dépendant de sociétés particulières. 1,900 kilomètres ont été rendus à la navigation.

Au commencement de la guerre, une grande quantité de bateaux belges se trouvaient en Allemagne, sur le Rhin, pour la plupart. Le gouvernement de l'empire les avait mis sous séquestre.

On nous assure que le gouvernement général en Belgique a engagé des pourparlers en vue de les faire revenir dans le pays de façon à suffire aux grands besoins de la batellerie belge.

Le président de la République Française vient de signer un décret accordant la franchise de port aux prisonniers de guerre détenus en France et dans les colonies (le Maroc et la Tunisie exceptés).

Le 25 février s'ouvrira à Londres une Exposition de la Dentelle, sous les auspices de l'œuvre du « Travail des Femmes ». Les dentelles seront vendues au profit des dentellières belges sans ouvrage.

La Ronde de Nuit, 4, boulevard Anspach, surveillance des immeubles, dix à quinze passages de veilleurs chaque nuit. (504)

Au début de la guerre, il s'est produit, dans tous les pays, un déficit en fonds de roulement. Ce manque d'argent se fit sentir le plus dans les contrées éprouvées

les premières par les événements, la communication avec la Banque Nationale émettant les billets de banque, y étant interrompue pour une durée plus ou moins longue.

Dans la plupart des pays belligérants, les banques d'Etat réussissent à modifier cette déplorable situation monétaire par l'émission de notes d'un import peu élevé.

Dans la Belgique occupée, des difficultés surgissent au sujet de la circulation monétaire, parce que la Banque Nationale de Belgique ne pouvait plus fonctionner normalement pour des motifs connus de tous. C'est pourquoi un grand nombre de villes se sont vues forcées d'émettre des bons intermédiaires, afin d'éviter un arrêt complet de la vie économique. Ces billets servirent en même temps aux besoins communaux, puisqu'en les employant au paiement des réquisitions, pour secourir les nécessiteux, et même dans un cas isolé, en couverture des intérêts échus d'un emprunt de ville.

Les modalités de ces « bons de caisse de villes », comme on les appelle ordinairement, diffèrent presque partout. Dans certains cas, rien n'a été convenu concernant le remboursement de ces bons de caisse, tandis que dans d'autres, on a décidé que ces billets seraient remboursables à une date fixe, date d'échéance reculée quelquefois de plusieurs années. Dans d'autres cas encore, il a été décidé que ces bons seraient à rembourser dans un certain délai après la conclusion de la paix, c'est-à-dire dans le trimestre ou l'année suivant cette date.

Afin de faciliter l'entrée en circulation de ces bons de caisse, certaines communes ont fixé un intérêt; dans un autre cas, la ville a promis une prime de fr. 0.15 pour chaque billet de 5 francs, lui présenté en remboursement après la guerre. Le montant de ces intérêts changera donc suivant la durée de la guerre.

Dans certaines villes, l'émission de ces bons de guerre ne s'est pas faite par la trésorerie communale, mais en son nom par un consortium de banquiers, habitant la ville. Dans une ville cependant, cette émission de consortium fut vite remplacée par des notes émises par la caisse communale même.

L'école d'agriculture de Gembloux vient de rouvrir ses cours. Cinquante élèves déjà ont pris inscription.

L'école vétérinaire de l'Etat annonce la réouverture prochaine de ses cours.

Les foires aux chevaux. — Afin de réveiller le commerce au territoire occupé et de favoriser l'élevage du cheval belge, le gouverneur général de Belgique, M. von Bissing, a ordonné l'institution de foires aux poulains, et cela à titre d'essai. Les ventes se feront par voie d'enchères et au comptant.

Le 18 janvier ont eu lieu les premières foires aux chevaux à Wavre, Soignies, Enghien, Hal et Nivelles; les éleveurs belges y avaient amené bon nombre de chevaux.

Les charbonnages belges. — La production quotidienne de notre industrie charbonnière est restée la même en décembre que pendant le mois de novembre. Dans le bassin de Liège, elle s'est élevée à 9,000 tonnes. Pour Charleroi et Namur, elle est de 14,000 tonnes, pour Mons, enfin, de 9,000 tonnes. En tout, 32,000 tonnes contre 80,000 tonnes en temps de paix. Le nombre des ouvriers occupés dans nos charbonnages est d'environ 100,000; on sait qu'en temps de paix ce chiffre s'élevait à 144,000. On a constaté une légère accentuation de la reprise du travail en décembre. La demande en charbon est considérable. Les chemins de fer ont fait ce qu'ils ont pu pour suffire au trafic.

Pour la corporation des tailleurs. — Sur la proposition de M. Fernand Cocq, échevin de l'Instruction Publique, la commune d'Ixelles vient de décider la création d'un cours gratuit de coupe pour hommes à l'intention des ouvriers et petits patrons tailleurs de l'agglomération bruxelloise. Ce cours a pour but principal d'employer fructueusement le temps dont ils disposent actuellement et de leur procurer ainsi une avance professionnelle pour l'époque de la reprise du travail.

Les leçons seront données sous la direction de M. Edg. Couplet, directeur de l'Institut Supérieur de Coupe, et elles auront lieu à dater du 1^{er} février, les lundis, mercredis et vendredis de 5 h. 1/4 à 8 heures (heure de l'Europe Centrale), dans les locaux de l'école préparatoire à l'Athénée, rue de Vienne, 35 (place de Londres).

Les inscriptions seront reçues à cette école et aux mêmes heures, les 28, 29 et 30 janvier courant; les intéressés auront à se munir d'un certificat de domicile; il sera perçu un droit d'inscription de 2 francs, remboursables aux élèves ayant suivi le cours avec exactitude. Les personnes certifiant qu'elles sont dignes de sollicitude pourront être dispensées de verser ce droit.

ASSOCIATION MUTUELLE BRUXELLOISE

Contre les risques de guerre. — Renssels F. Devaux, dir., 25-27, r. Tiberghien, S.J. Bur. de 8 à 13 h. (541)

Les bons de réquisition. — Nous croyons rendre service à quantité de détenteurs de « bons » allemands en les mettant en garde contre l'irrégularité de ceux-ci.

Les gens de la campagne, surtout, possèdent des bons mal libellés pour le paiement.

gent desquels ils auront plus tard de grandes difficultés.

Ils s'imaginent généralement qu'il suffit, pour la validité de leurs bons, de la signature du bourgmestre et du cachet de la commune.

C'est une erreur profonde. Voici quelques spécimens de « bons » remis à des cultivateurs de nos environs : « L'ambulance n°... a échangé ce jour une voiture en mauvais état contre une voiture en bon état appartenant à M. X... »

« Il a été acheté ce jour à M. Y... un étalon noir de 4 ans, approuvé pour la remonte, mais non encore primé. »

« Acheté ce jour à M. Z... un veau, 1,500 kilos de foin, etc. »

Aucun de ces bons ne porte la désignation du prix, et il ne suffit pas de l'évaluation du bourgmestre ou d'un expert quelconque.

L'intendant sur montre justement égaré, car on y a déjà présenté plusieurs fois.

Nous ne saurions donc assez engager les détenteurs de bons à les vérifier et à les faire régulariser sans retard.

AVIS

Comme suite à mon avis du 9 courant, j'ai ordonné qu'à partir du 15 janvier 1915, dans la partie de la Belgique faisant partie du gouvernement général, il ne sera plus fait, en règle générale, des réquisitions sans paiement au comptant.

Si, dans des cas exceptionnels, le paiement au comptant n'est pas possible et la réquisition cependant indispensable dans l'intérêt du service, il sera délivré un reçu de réquisition formel. Autant que possible il sera fait usage, dans ce but, de formulaires imprimés d'après le modèle ci-joint :

REQUISITION

Le soussigné reconnaît par celle-ci qu'il a... 191... a, sur réquisition faite à l'armée allemande, une livraison de la valeur de... (en paroles)

Lieu de livraison... 191... (Signature),

Payable à la caisse du gouvernement militaire de la province...

Il est expressément rappelé que seuls seront payés les reçus qui auront été délivrés après le 14 janvier 1915. Pour Bruxelles, des dispositions spéciales sont en vigueur.

Cette ordonnance n'est pas applicable aux marchandises en masses retenues à l'Anvers et quelques autres endroits par l'administration militaire. Pour celles-ci, il sera pris des mesures spéciales.

Bruxelles, 13 janvier 1915.

Le gouverneur général en Belgique, Baron von Bissing,

Si vous souffrez de l'estomac et digérez mal, buvez l'eau de Kokel Bronnen. (Voir en 4^e page.

LA PRESSE SUR LE FRONT

L'« Echo des Marmites » a paru, pour la première fois, le 7 décembre. Il est, selon sa manchette, « le seul quotidien hebdomadaire. Aucun fil spécial. Service gratuit dans les tranchées. » André Rivière, le charmant poète de : « Il était une bergère... », y a publié des vers.

Le « Petit Voisognard » est bi-hebdomadaire et annonce sur sa manchette : « Onzième numéro, deuxième année ». Il publie des échos parisiens rédigés de façon assez humoristique, et un certain « Petit Larousse de la tranchée », où l'on définit, militairement, des choses dont il est convenu que l'on ne parle pas...

Ajoutons à cette liste un journal publié par les prisonniers français du camp de Zossen : le « Héraut ».

Enfin, on annonce l'apparition d'un nouveau confrère, le « Coup-de-Feu », dont le rédacteur en chef serait un soldat de deuxième classe, fils d'un poète très connu, journaliste et conférencier.

Feuilleton du Messager de Bruxelles 6

LA LEGENDE

ET LES

Aventures héroïques, joyeuses et glorieuses

D'ULENSPIEGEL

Au pays de Flandres

PAR

CHARLES DE COSTER.

Mais le grand nombre portaient des casques si vieux et rouillés qu'ils semblaient dater de Gambinus, roi de Flandres et de la bière, lequel roi vécut neuf cents ans avant Notre-Seigneur et se coiffait d'une pinte, afin de n'être point forcé de ne pas boire faute de gobelet.

Tout à coup tintèrent, geignirent, tonèrent, battirent, glapirent, bruirent, cliquèrent cloches, cornemuses, scalmeyes, tambours et ferrailles.

A ce vacarme, qui fut un signal pour les pèlerins, ils se retournèrent, se plaçant par bandes de sept, face à face, et s'entre-battirent chacun, en guise de provocation, leur chandelle flamboyante sur la physionomie. Ce qui causa de grands éternuements. Et le bois vert de pleuvoir. Et ils s'entre-battirent du pied, de la tête, du talon et de

LES QUOTIDIENNES

Système Métrique

— 0 —

On sait combien il est difficile de modifier quoi que ce soit à la législation du Royaume-Uni ; il est probable, malgré l'attachement des sujets de George V à leurs traditions, qu'une réforme radicale va cependant s'accomplir en Angleterre dans le système des poids et mesures.

Le système anglais des poids et mesures est le monument le plus compliqué qui soit, le moindre changement de base exige de périlleux calculs, et il n'est peut-être pas un Anglais, à part les vérificateurs des poids et mesures, qui connaisse tous les poids et mesures en usage dans son pays.

Il y a dans le Royaume-Uni une bonne centaine d'échelles de poids différentes, système spécial pour la pharmacie, l'orfèvrerie, le jaugeage, etc., la numération complexe de l'« avoir du poids ». On cite deux cents manières de peser le grain ; suivant les substances, le système varie. Pour les mesures, les complications s'accroissent encore : le mille de Londres n'est pas celui de Dublin ; de commune à commune, l'acre varie ; l'acre de Winchester est tout à fait différent de l'acre de Newcastle. Le système unitaire anglais est donc d'un illogisme parfait, auquel, depuis vingt ans, la « Decimal Association », par une propagande acharnée, s'efforce de porter remède.

Malheureusement, les ministères ont toujours refusé de faire discuter au Parlement les projets d'unification du système des poids et mesures.

Depuis trois mois, à la faveur de la guerre, on a pris, en faveur du projet décimal, l'initiative d'un vaste mouvement, à peu près semblable à celui qui se produisit en Belgique pour l'instruction obligatoire ; 146 communes, 17 conseils de comté, 42 associations ouvrières, 50 chambres de commerce, et même l'Union internationale des instituteurs se sont nettement prononcés en faveur de la réforme.

C'est M. Norman qui s'est fait le champion infatigable de la nouvelle théorie.

Dans le « World's work and play », il rappelle longuement les inconvénients du régime actuel. M. Norman est l'auteur d'un projet de loi qui fut longuement discuté, en 1895, à la Chambre des Communes, et faillit passer ; il était ainsi conçu :

1. Le système métrique de poids et de mesures à valeur métrique dans tous les cas ;

2. Après deux ans, il sera déclaré obligatoire ;

3. Il sera enseigné dans toutes les écoles primaires.

Le premier et le troisième point réunirent tous les suffrages ; il ne fut jamais possible de faire passer le second paragraphe, la question « obligation » chatouillant à l'excès les susceptibilités anglaises.

L'ensemble du projet fut donc repoussé à une faible majorité, et les mesures anglaises restèrent aussi compliquées qu'étaient les nôtres au premier quart du siècle passé.

Reportons-nous à soixante-quinze ans.

Comme mesures de longueur et de superficie, l'aune de Brabant différait de l'aune de Flandre ; la livre brabançonne excédait la livre du Tournaisis ; par contre, la kant (d'où dérive évidemment le mot impropre « canette ») de bière officiellement jauge, favorisait les apérois d'un vingtième de mesure.

En France, les mesures étaient tout aussi différentes : l'arpent, la perche, le muids, différaient de province à province ; on comptait par pied d'entreprise ou pied de Roy ; la livre de Paris différait de la livre bourguignonne ; la lieue de quatre ou cinq mille mètres établie primitivement d'après la marche normale et posée d'un homme pendant une heure, variait suivant les populations ; la lieue de Bretagne atteignait des longueurs fantastiques. Nous avions encore le boisseau, qui s'est perpétué ; le gallon, encore employé en marine, et la pinte. Les cabaretiers de jadis servaient à leurs clients des

— Mon père, dit-il, quel crime ont donc commis ces pauvres bonshommes pour être forcés de se frapper si cruellement ?

— Mais l'ermite sans l'entendre criait :

— Fainéants ! vous perdez courage. Si les poings sont las, les pieds le sont-ils ? Vive Dieu ! il en est de vous qui ont des jambes pour s'enfuir comme des lièvres ! Qui fait jaillir le feu de la pierre ? Le fer qui la bat. Qu'est-ce qui anime la virilité des vieilles gens, sinon une bonne platée de coups, bien assaisonnée de malle rage.

A ce propos, les bonshommes pèlerins continuaient à s'entre-battre du casque, des mains et des pieds. C'était une furieuse mêlée et quelque bout de casque.

Soudain l'ermite tinta de la campane. Fiffes, tambours, trompettes, cornemuses, scalmeyes et ferrailles cessèrent leur tapage. Et ce fut un signal de paix.

Les pèlerins ramassèrent leurs blessés. Parmi ceux-ci, furent vus plusieurs langues épaissies de colère et qui sortaient des bouches des combattants. Mais elles entrèrent d'elles-mêmes en leurs palais accoutumés. Le plus difficile fut d'ôter les casques à ceux qui se les étaient enfoncés jusques au cou et se secouaient la tête, mais sans les faire plus tomber que des prunelles vertes.

Cependant l'ermite leur disait :

— Récitez chacun un Ave et retournez auprès de vos commères. Dans neuf mois il y aura autant d'enfants de plus dans

semi-setiers, des chopines et des pots, que les « canons » et les pintes des mastroquets n'ont pas réussi à remplacer complètement. Il nous reste encore de l'ancien régime les encablures, les tonnes, les quintaux, les muids, etc., et l'aune, qui a beau s'être muée en soixante-quinze centimètres, n'en restera pas moins l'aune pour nos ménagères en quête de l'occasion mirifique du trois aunes pour 1 fr.

La loi anglaise qui, favorablement accueillie cette fois a chance de passer aux Communes, parviendra-t-elle à unifier à la longue toutes les mesures. C'est probable. Les Anglais, gens les plus pratiques, se feront vite à une mensuration presque logique qui leur économisera du temps précieux et des calculs embrouillés.

Malheureusement, la ligue qui prit l'initiative de cette réforme est intitulée : « Decimal League ».

Or, la base 10 est un des moins parfaits des systèmes de numération ; les diviseurs sont rares, 2-5 ; et la recherche des caractères de divisibilité dans cette base, notamment par 3, 9, 4, 6, 7 relativement compliquée.

Tout porte à croire que le Parlement anglais finira par adopter la base duodécimale subordonnée à la création de deux signes nouveaux : A R, représentant respectivement les chiffres 10 et 11 de la base décimale, qui réalise la perfection arithmétique.

M. S.

L'ABSENTÉISME

Importe-t-il de frapper d'une taxe communale ceux qui ont quitté la Belgique pour l'étranger, et dans quelles conditions ?

Les administrateurs et les commissaires des sociétés anonymes, qui ne rentrent pas dans le pays pour présenter leurs rapports aux assemblées générales d'actionnaires ne doivent-ils pas être considérés comme démissionnaires de fait ?

Un organe, qui paraît à l'étranger, a cru devoir blâmer la ville de Gand d'avoir songé à établir une taxe sur ceux de ses habitants qui ont quitté la Belgique pour l'étranger. Certes, le droit de critique est permis de la part de ceux qui considèrent que les émigrés volontaires sont sans excuse et que leur départ, et surtout leur séjour prolongé, ne sont susceptibles d'aucune explication légitime. Je me suis d'ailleurs suffisamment expliqué à cet égard dans un précédent article. Je reconnais que de justes raisons peuvent être invoquées par ceux qui ont obéi à des mobiles supérieurs et accompli les devoirs impérieux que les circonstances leur dictaient. Mais, les limites du droit de critique sont largement dépassées lorsqu'on ose incriminer ceux qui sont demeurés sur le territoire, veillant sur leurs maisons et continuant à remplir, dans des circonstances particulièrement pénibles et difficiles, les obligations civiles qui étaient de leur ressort. A ces vaillants citoyens, à ces défenseurs de nos droits et de nos intérêts, revient l'hommage de notre respect, de notre reconnaissance et de notre sincère admiration ! Ils sont demeurés à leur poste, et, assurément, le concours de leur autorité et de leur expérience nous a été et nous est encore souverainement utile.

Puérilité que de dire qu'il eût été préférable de quitter en masse le territoire belge. Comme si la présence et l'intervention de nombreuses personnalités, appartenant à la haute classe de la société, ne nous ont pas aidés à traverser la phase pénible que nous avons connue.

J'estime que, d'autre part, il ne serait pas moins inique de porter un jugement général sur ceux de nos concitoyens qui ont fui à l'étranger, sans examiner de près les raisons qui ont motivé leur départ et celles, plus importantes encore qui les déterminent à ne point revenir sur la terre natale. S'ils sont partis, en effet, sans esprit de retour et s'ils s'occupent de fonder de nouvelles entreprises ailleurs, on ne peut que regretter que leur activité, leur intelligence et leurs disponibilités soient appliquées à des affaires dont leurs concitoyens ne seront, vraisemblablement, pas appelés à tirer profit.

Il ne suffit pas, néanmoins, d'émettre

des idées générales et de créer, dès à présent, des classifications qui, il faut le craindre, ne résisteraient pas à un changement radical dans les événements dont la Belgique est le théâtre.

Il importe que la sanction vienne de l'initiative individuelle et que le verdict émane de l'opinion publique. Il faut que, à ceux qui n'ont pas cru devoir continuer de veiller aux intérêts qui leur avaient été confiés et dont ils retiraient des avantages marqués, la clientèle ne revienne pas au premier signal de la reprise des affaires.

Assurément, il serait trop commode de fuir au loin et de recueillir les profits multiples recueillis par les réfugiés et de revenir, tranquillement ensuite faire concurrence à ceux qui ont estimé devoir demeurer dans le pays, au prix de sacrifices qu'on ne saurait estimer assez haut.

Parmi ceux qui ont transporté leurs pénates dans les contrées voisines, pour y rester dans l'expectative de l'issue du conflit, il en est un certain nombre qui occupaient, en Belgique, les positions d'administrateurs et de commissaires de sociétés anonymes. S'ils sont absents, alors qu'ils pouvaient être appelés à remplir leur mandat, ne faudrait-il pas les considérer comme démissionnaires. C'est, à la vérité, une question délicate, mais qui semble pouvoir être posée aux assemblées générales d'actionnaires. Les fonctions, que ces mandataires occupent, ne sont-elles pas au moins aussi importantes que celles que remplissent les conseillers communaux des villes ?

Il y a parmi ceux que les circonstances forcent à être inactifs, des hommes intelligents, capables, expérimentés, auxquels des missions de ce genre conviendraient et qui méritent qu'on songe à eux, en ces jours où ils n'ont pas abandonné le territoire. Cette substitution peut se faire également dans nombre d'autres emplois.

Qu'on n'allègue pas que le volume des occupations s'est rétréci dans les plus larges proportions. Les tâches à remplir, sous le régime actuel, sont particulièrement délicates et complexes. Elles exigent qu'on sollicite les services de ceux auxquels leurs capacités permettent de remplacer les émigrés, dont, par crainte de leur puissance, de leur autorité ou de leur crédit, la place est prudemment gardée pour le jour où ils jugeront utile de revenir sans qu'ils puissent en résulter, pour eux, aucun dommage, ni aucune compromission.

On peut s'attendre à ce que ceux qui se sont réfugiés à l'étranger cherchent, en partie du moins, à éliminer les vaillants qui se sont offerts à remplir les places délaissées et qu'ils cherchent à jeter sur eux un discrédit immérité.

J'aime à croire qu'un tel rôle répugnera à tous ceux qui ont conservé, dans le cœur, le moindre vestige du sentiment national. Mais, il importe que, dès maintenant, la question soit clairement et nettement posée. Nul ne l'a traitée avec plus d'ampleur, de vigueur et d'élévation, que M. Arthur Verhaegen dans le *Bien Public*.

Rien n'est à ajouter à son argumentation décisive. J'ai voulu, simplement, signaler les conséquences pratiques que l'on doit, dès maintenant, dégager de la thèse qu'il a soutenue, avec le rare talent de polémiste qui le caractérise.

JURIS DOCTOR.

CORRESPONDANCE

Il sera répondu, sous cette rubrique, à toutes les lettres signées et affranchies qui nous parviendront.

Léon Demoulin-Toubert, 20, rue aux Gardes, Ath. — La famille Rasseneur est avisée de ce que J. Rasseneur demande des nouvelles des siens.

M. A. Verbrugghen, à Waereghem. — Le soldat Antoine Verbrugghen du 2^e de ligne, de Marchienne-Doche, est en traitement au « Hospital of St John and Ste Elisabeth », 40, Grove End Road, London, N. W. Angleterre.

Les personnes dont le nom est publié en 4^e page, ont le plus grand intérêt à se présenter à nos bureaux ou à nous écrire. Nous avons des nouvelles de leur famille ou de leurs amis.

le baillage qu'il y eut aujourd'hui de vaillants champions en la bataille.

Et l'ermite chanta l'Ave, et tous le chantaient avec lui. Et la campagne tintait.

L'ermite alors les bénit au nom de Notre-Dame de Rindbisbels et leur dit :

— Allez en paix !

Il s'en furent criant, se bousculant et chantant jusqu'à Meyborg. Toutes les commères, vieilles et jeunes, les attendaient sur le seuil des maisons où ils entrèrent comme des soudards en une ville prise d'assaut.

Les cloches de Meyborg sonnaient à toutes volées : les garçonnets sifflaient, criaient, jouaient du *rockel-pot*.

Les pintes, hanaps, gobelets, verres, flacons et chopines tintinaient merveilleusement. Et le vin coulait à flots dans les gosiers.

Pendant cette sonnerie, et tandis que le vent apportait de la ville à Claes, par bouffées, des chants d'hommes, de femmes et d'enfants, il parla derechef à l'ermite et lui demanda quelle était la grâce céleste que ces bonshommes prétendaient obtenir par ce rude exercice.

L'ermite riait lui répondit :

— Tu vois sur cette chapelle deux figures sculptées, représentant deux taureaux. Elles y sont placées en mémoire du miracle que fit saint Martin changeant deux bœufs en taureaux, en les faisant s'entre-battre à coups de cornes. Puis ils les

Le Comptoir de Change de l'INDICATEUR BOURSIER, 163, boulevard du Hainaut, achète tous titres, paye tous coupons, Rente belge, etc. Renseignements financiers gratuits. (544)

Chronique Financière

BOURSE DE PARIS

18 janvier.

Le léger échec subi par les troupes françaises autour de Soissons avait provoqué un certain tassement au cours des dernières séances. Aujourd'hui, plus rien ne paraît et la cote se met à remonter de plus belle.

La rente donne le ton en s'inscrivant à 73.40 pour le 3 p. c. perpétuel, et 79.05 pour l'amortissable.

Fonds d'Etat étrangers. — Argentine 1896, 75.35 ; Argentine 1911, 89.50 ; Brésil 1911, 230 ; Chine 4 p. c. 1895, 88 ; Chine 1908, 415 ; or 1913, 435 ; Lot du Congo, 65 ; Extérieure, coup. 40, 85 ; Japon 4 p. c. 1905, 77.75 ; Russe Consolidé 3 p. c. 1891, 63 ; Consolidé 3 p. c. 1896, 95.85 ; 3 1/2 p. c. 1894, 67.25 ; 4 p. c. 1909, 84 ; Serbie 4 p. c., 65.25 ; 5 p. c., 45.50 ; Suisse 1899, 83.50 ; 1900, 90 ; Ottoman unifié, 63.25 ; Portugal 3 p. c., 1re série, 51.70 ; Roumanie 1905, 81.

Banques. — Banque de France, 4950 ; Comptoir d'Escompte, 788 ; Crédit Foncier, 729 ; Crédit Lyonnais, 1180 ; Crédit Industriel et Commercial non lib., 633 ; Banque du Mexique, 375.

Chemins de fer. — Est ord., 795 ; Lyon, 1122 ; Midi, 985 ; Midi jouiss., 525 ; Nord, 1355 ; Orléans jouiss., 751 ; Ouest, 758 ; Ouest jouiss., 436 ; Ouest-Algérien, 475 ; Andalous, 242 ; Saragosse, 345 ; Nord-Espagne, 330.

Transport. — Métropolitain, 480 ; Nord-Sud, 115 ; Omnibus, 415 ; Tramways Est-Parisien, prior., 50 ; Wagons-Lits, 295.

Métallurgie et mines. — Creusot, 1940 ; Fives-Lille, 590 ; Courrières, 1875 ; Carmaux, 2250 ; Aciéries de la Marine, 1553 ; Chantiers de la Loire, 1450 ; Brianks ord., 290, 288 ; Brianks priv., 301 ; Rio Tinto, 1475, 1470 ; Rio Tinto coup. 10, 1460 ; Boléo, 640, 630 ; Penarroya, 1210, 1220.

Valeurs diverses. — Naphte, 387 ; Raffineries d'Egypte priv., 53.50 ; Raffineries Say ord., 355 ; Lagunas, 36 ; Lautaro, 205 ; Gafsa, 740 ; Azote, 251, 249 ; Electricité de Paris, 550 ; Thomson-Houston, 540.

Parmi les obligations étrangères, nous remarquons les Santa-Fé 4 1/2, 371 ; Foncier Egyptien 3 p. c., 304 ; 4 p. c. 428 ; Andalous 1re série, 285 ; Nord d'Espagne 1re, 237 ; Saragosse 1re, 339 ; Lombards 3 p. c., 175 ; Nord-Donetz, 461.

Au marché en banque, nous citerons au hasard de la plume : De Beers ord., c. 5, 253 ; priv., 294 ; East Rand, c. 10, 39 ; Goldfields, c. 5, 39.50 ; Rand Mines, c. 5, 125 ; Wagons, 213 ; Dniéproviennne, 2525 ; Malzoff u., 475 ; Platine, 484 ; Toula u., 900 ; Bakou, 1155 ; Lianosoff, 375 ; Grosny ord., 1940 ; Aciéries du Donetz, 925 ; Caoutchoucs, 65 ; Malacca, c. 25, 94.50.

BANQUE CENTRALE D'ESCOMPTE

DE BRUXELLES

(En liquidation)

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale pour le mercredi 17 février, à 14 h. 1/2 (heure belge).

La réunion se tiendra au siège de la liquidation, rue du Nord, 20.

ORDRE DU JOUR :

Résultats de la liquidation ; indication des causes qui ont empêché la liquidation d'être terminée.

Les actionnaires devront se conformer à l'article 35 des statuts, le dépôt des titres pourra se faire au siège de la liquidation, le 10 ou le 11 février, de 10 à 11 heures (heure belge).

Les liquidateurs. (603)

Renseignements

On demande des nouvelles de Armand MAYNE. Ecrire Georgette, bur. du jour.

frotta d'une chandelle sur le mufle et de bois vert pendant une heure et davantage.

Sachant le miracle, et muni d'un bref de Sa Sainteté que je payai bien, je vins ici m'établir.

Dès lors, tous les vieux toussoux et portebédaine de Meyborg et pays d'alentour, par moi patrocines, furent certains qu'après s'être battus fortement avec la chandelle qui est l'onction, et le bâton qui est la force, ils se rendraient Notre-Dame favorable. Les femmes envoyaient ici leurs vieux maris. Les enfants qui naissent par la vertu du pèlerinage sont violents, hardis, féroces, agiles et forment de parfaits soudards.

Soudains l'ermite dit à Claes :

— Me reconnais-tu ?

— Oui, répondit Claes, tu es mon frère Josse.

— Je le suis, répondit l'ermite ; mais quel est ce petit homme qui me fait des grimaces ?

— C'est ton neveu, répondit Claes.

— Quelle différence fais-tu entre moi et l'empereur Charles ?

— Elle est grande, répondit Claes.

— Elle est petite, répartit Josse, car nous faisons tous deux, lui s'entre-tuer et moi s'entre-battre des hommes pour notre profit et plaisir.

Puis il les conduisit en son ermitage, où ils menèrent noces et festins durant onze jours sans trêve.

(A suivre).

Dixième liste

Les personnes dont le nom est publié ci-dessous, ont le plus grand intérêt à se présenter à nos bureaux ou à nous écrire. Nous avons des nouvelles de leur famille ou de leurs amis.

1074. — Fam. Et. STASSIN, de Courcelle.
 1075. — Fam. MOUTARDE, de Cauwin.
 1076. — Fam. TAHON.
 1077. — Fam. SORY.
 1078. — Fam. LECLUSE.
 1079. — Fam. COURRIER.
 1080. — Fam. VOET.
 1081. — Fam. CROWIN.
 1082. — Fam. VANDERHOUC.
 1083. — Fam. RASSENEUR.
 1084. — Fam. BEUGNIES-LEDUNE, de Engis.
 1085. — Fam. DESTES-HURCAUX, de Chesnois-Auboncourt.
 1086. — Fam. BOURGEOIS et DECARTIN, de Maubeuge-sous-le-Bois.
 1087. — Fam. WAUTHIER-BLANCARD, d'Imphy.
 1088. — Fam. STOCKMAN, de Jeumont.
 1089. — Mme Achille DETOURBE, de Liessies.
 1090. — Mme Aug. ANTOINE, de Mellier.
 1091. — Mme Robert FACHE, de Courtrai.
 1092. — Fernand REMACLE.
 1093. — M. et Mme DUCARME.
 1094. — M. et Mme Ad. NEUT.
 1095. — M. Victor MATTOU.
 1096. — René DARIMONT.
 1097. — Aimé DORIS, de Frasnes-lez-Buissenal.
 1098. — Fam. DESMET, de Roulers.
 1099. — Fam. LONCOL, de La Louvière.
 1100. — Mme Charles WAGNER.
 1101. — Fam. G. BEAUSSART, de Haumont.
 1102. — Fam. BRUTOU, de Charleroi.
 1103. — Fam. MATHIEU, d'Oret-Namur.
 1104. — Fam. LEBRUN, de Malines.
 1105. — N. LEJEUNE-MONNOYER, de Charleroi.
 1106. — N. FERNAND, de Malines.
 1107. — Fam. DE WILDE-BUTSTRAEN, de Termonde.
 1108. — Jos. VERSTEPEN, de La Panne.
 1109. — Fam. DEFIZE et Victor BOUSSARD-ROBERT, de Liège.
 1110. — Fam. VAN RILLAER, de Linden.
 1111. — Fam. HOEL-DUBOIS, de Busseignies.
 1112. — Fam. FOUCAUT-CRANKENS, de Lille.
 1113. — Fam. PONSELET.
 1114. — Léon DEROY, de Schaerbeek.
 1115. — Fam. DAVELOIS, de Gonzée, et RICHE, de Landelies.
 1116. — Fam. A. DEMEERE-VANRYKHEM.
 1117. — Fam. DE SMET, de Malines.
 1118. — Fam. LENAERTS.
 1119. — Fam. NIELPANIS.
 1120. — Fam. LENNIC.
 1121. — Fam. BRABANT, de Péruwelz.
 1122. — Fam. F. MAUW-PAUWELS, d'Anvers.
 1123. — Fam. Jos. MAUW-VAN WAELEDAEL, d'Anvers.
 1124. — Fam. M. MAUW-VERHEYDEN, d'Anvers.
 1125. — Fam. PAUWELS-HOMPUS, d'Anvers.
 1126. — Fam. DUBOIS-BOCKSTEYNS, d'Anvers.
 1127. — Mme Vve M. ACKERMANN-ODEURS, d'Anvers.
 1128. — Fam. A. MAUWMORMAL, d'Anvers.
 1129. — Mme Marie DANSSAERT, d'Anvers.
 1130. — M. STEYNS, Gérard, d'Anvers.
 1131. — Fam. de LEO-DE CUYPER, du 6e ligne.
 1132. — M. Henri PIRSON, d'Angleur.
 1133. — Maurice LE CORBESIER et famille.
 1134. — Fam. FLERAU, de Bruxelles.
 1135. — Robert et Joseph DE KONINCK, d'Alost.
 1136. — Mlle Marie RABAU, d'Ypres.
 1137. — Mme Van ERMENGEM-NYST, de Brux.
 1138. — Mme Famel FRANQUINET et ses filles, de Belmont.
 1139. — Fam. de Jean TERLAEKEN, du 24e lig.
 1140. — Fam. ROLAND, de Wauthier.
 1141. — Henri HOUBION.
 1142. — Maurice MAHY.
 1143. — Paul Sorlet.
 1144. — Herman DECLERCO, d'Aerseele.
 1145. — Paul COLLET, de Bruxelles.
 1146. — Daniel BROERMAN, d'Ichteghem.
 1147. — Florian BERNIER, de Saint-Josse.
 1148. — A. DELRAES, de Melveren-St-Truiden.
 1149. — Mlle VANDESSE, de Budingen, bij Tienen.
 1150. — Mme SOETAERTS.
 1151. — Mme Alfred DUQUENNE-NOULEZ, de Monstier-lez-Frasnes.
 1152. — Victor STONES, de Bruges.
 1153. — Fam. d'Ed. SERVAIS, 23e de ligne.
 1154. — Fam. Jos. WIETS, de Louvain.
 1155. — M. Alph. CHRISTIANS (fils).
 1156. — Fam. VAN HAMME.
 1157. — Fam. VAN BESSEN et GELDOLF.
 1158. — Mme Edm. COUTURIER, de Flavion.
 1159. — F. CARLIER-CAFFIERI DU QUESNOY.
 1160. — M. et Mme R. SLAIRION, de Beaumont.
 1161. — Fam. LEBRUN, de Malines.
 1162. — Fam. BODSON, de Malines.
 1163. — Mme Vve ENGELS, de Mont-St-Amand.
 1164. — Fam. VAN DRIESCHE.
 1165. — Fam. LAMBLON, de Bourlier.
 1166. — Fam. DE VAUX.
 1167. — Fam. GILLES.
 1168. — Jeanne GAVENNE.
 1169. — Mme Félix HENRIARD.
 1170. — Fam. COLLART, de Châtelet.
 1171. — Fam. CLAEYS-LOO, de Nieupoort.
 1172. — Fam. DESECK-CLAEYS, de Nieupoort.
 1173. — Mme DE VADDER.
 1174. — Paul TACK.
 1175. — Jeanne KONINGS.
 1176. — Fam. LEEMANS, d'Anvers.
 1177. — Fam. VAN HORENBEEK-VOSTE.
 1178. — Fam. VOSTE-GEENS.
 1179. — Mlle Julie WALTERS.
 1180. — Fam. GILLARD, d'Aerschot.
 1181. — Mme F. VAN HEMELIX, à Dilbeek.
 1182. — M. Arthur DESMET, Wol-St-Pierre.
 1183. — Mlle Gilbert FASSART, Wol-St-Lambert.
 1184. — Mlle Louise DE BOECK, 50, rue de Louvain, Vilvorde.
 1185. — M. D. GLORIE, Hoeylaert.
 1186. — M. Camille TORREKENS, Loth.
 1187. — Mlle Maria VANDERHAEGEN, Loth.
 1188. — M. Henri MALNE, Loth.
 1189. — M. Arthur VAN ACKER, Wol-St-Pierre.
 1190. — Mme Elisa BROEDERS, Grand-Bigard.
 1191. — M. J.-B. STROOBANTS, Wol-St-Lambert.
 1192. — Mme CLAEYS-SIMONS, Stromb-Bever.
 1193. — Fam. de COLIN, du 10e de ligne.

Petites annonces

NOS ANNONCES SONT REÇUES :

A BRUXELLES :
 Au bureau du journal, 1, quai du Chantier ;
 A l'Office de Publicité, 36, rue Neuve ;
 A l'Agence Générale de Publicité, 52, rue Montagne-aux-Herbes-Potagères,
 Et chez nos courtiers.

TARIF DES INSERTIONS :

Demandes d'emploi : gratuites. Ces annonces ne peuvent dépasser 3 lignes.
 Offres d'emploi et autres : 20 centimes la ligne.
 A forfait pour 3 insertions de 3 lignes : Fr. 1.50.

DEMANDES D'EMPLOI

Mons. actif et solv. dés. repr. prod. alim. p. Gand. Ecr. D.E. bur. du jour.

Jne dame sér. ex-caiss. éprouvée p. guerre, compt. et dactylo. dés. empl. quelc. Prêt. très modestes. M.B. 56, b. j.

Industr. inocc., réf. 1er ordre, prés. bien, dem. représ. sér. Ecr. J.G.C. bur. du jour. (116)

M. mar. sér. au cour. bur. b. réf. cher. pl. qq. Ecr. F.D. bur. du jour.

Dame tr. sér. dem. place pet. ména. pour aider d'aid. d'aid. pet. commerce, bonn. référ., rue d'Arenberg, 18. (552)

Jne hom. dem. pl. p. faire course ou aut. ouv. Ecr. N.A. bur. jour.

Hom. prés. bien, 33 ans, bon. référ. dem. occup. quelc., 31, rue Laeken.

Jeune dame b. au cour. vente dem. pl. dem. mag. qq. 634, ch. Ninove, Sch.

Jardinier dem. place ou journ., pl. de la Reine, 9, sonnez 1 fois.

Emp. de comm. cherch. pl. qq. 8 ans même mais V.B. 7, r. Foppens, Curg.

Représ. - Jne hom. sér. 18 a. cherch. bon. firme 14, r. And. Van Hasselt, S.-J.

M. sér. dem. occupat. quelc. Ecr. R.R. bur. j.

Jne hom. 17 a. dact. fr. l. dem. empl. Ecr. A.G.D. bureau du jour.

D. instr. b. mén. b. réf. dem. pl. p. comm. Ecr. B.S.R. r. Ruysbroeck, 90.

Jne fille dactylographe, cour. trav. bur. dem. pl. Ecr. bur. jour. M.P.34.

M. mar. au cour. compt. et trav. bur. dés. empl. Ecr. J.B.G. bur. jour.

Hom. mar. bon. inst. dés. pl. quelc. Ecr. J.W., rue de la Serrure, 19.

Veuf capable 46 a. dem. emploi bur. ou mag. rép. bur. du jour. M. G.

Bon ouv. menuis. dem. ouv. prix modéré, rue Van Gaver, 2.

Garç. de course dem. place, s'adr. r. Bara, 202.

Pers. sér. sach. tr. bien coud., dés. pl. fem. de chamb., r. Longue-Vie, 23 Ixelles. (Publ. Carren).

Dem. sér. parl. angl. bon. vend. sach. tr. bien coud. bréf. dem. pl. r. Longue-Vie, 23, Ix. (Publ. Carren)

On dem. ménage homme mécanicien conn. mach. agric., moteurs, femme aid. mén. préf. wallons et libéraux, logem., bèn. chauff. et rétrib. Off. par écrit avec référ. : concierge, 96, boulevard de la Senne. (587)

On demande apprentis sérieux pour imprimerie, s'adresser : 1, quai du Chantier.

On dem. jeunes gens 12 à 16 ans, présentant bien pour travail facile. Appointment. et comm. S'adr. de 1 1/2 à 2 1/2 h. Boul. du Hainaut, 207, Brux.

On dem. plomb. bien au cour. trav. sanit. p. trav. à la jour. Se prés. 207, Boul. du Hainaut, de 1 1/2 à 2 heures.

On demande apprentis sérieux pour imprimerie, s'adresser : 1, quai du Chantier.

A 1er quart. 2 pl. et mans. eau et gaz au 2e ét. 30 fr. p. mois, r. Scailquin, 50, St-J. (608)

On dem. ménage homme mécanicien conn. mach. agric., moteurs, femme aid. mén. préf. wallons et libéraux, logem., bèn. chauff. et rétrib. Off. par écrit avec référ. : concierge, 96, boulevard de la Senne. (587)

On demande apprentis sérieux pour imprimerie, s'adresser : 1, quai du Chantier.

A 1er quart. 2 pl. et mans. eau et gaz au 2e ét. 30 fr. p. mois, r. Scailquin, 50, St-J. (608)

On dem. ménage homme mécanicien conn. mach. agric., moteurs, femme aid. mén. préf. wallons et libéraux, logem., bèn. chauff. et rétrib. Off. par écrit avec référ. : concierge, 96, boulevard de la Senne. (587)

On demande apprentis sérieux pour imprimerie, s'adresser : 1, quai du Chantier.

A 1er quart. 2 pl. et mans. eau et gaz au 2e ét. 30 fr. p. mois, r. Scailquin, 50, St-J. (608)

On dem. ménage homme mécanicien conn. mach. agric., moteurs, femme aid. mén. préf. wallons et libéraux, logem., bèn. chauff. et rétrib. Off. par écrit avec référ. : concierge, 96, boulevard de la Senne. (587)

On demande apprentis sérieux pour imprimerie, s'adresser : 1, quai du Chantier.

Annonces diverses

Cartomancienne très experte, mariages, Mme Duquesne, 3, r. des Foulons, 4me étage. (589)

Négoc. accept. missions p. Gand à 0.25. Part 28 c. Ecr. G.D. b. jour. (601)

J'achète cuivre 1.25 le k. alumin. 1.75 le k., gros prix par quantité, r. des Tanneurs, 183. (606)

Bons placiers sont dem. forte commission, s'adr. E. DeVriese, 15, rue de France. (573)

ACHAT tableaux, antiquités, objets d'art. Se adresser à : 50, r. Scailquin, St-Josse. (607)

Achat bijoux or, argent, platine, diam. fourr. t. march., 18, r. Danemark, 9 à 11 et 3 à 5 h. (596)

CAFES
 La maison BRIOTS et DANDOIS, r. Heyvaert, 87, Brux., a disponible dix mille balles de cafés verts et torréfiés.

CABINET MEDICAL
 17, r. des Croisades
 BRUXELLES-NORD
 VOIES URINAIRES : Maladies secrètes, Reins, Malad. de la peau. Urines troubles.

AVARIE : Traitement du Dr Ehrlich. Neurasthénie. Epilepsie. Maladies des femmes. Troubles mensuels.

EPILEPSIE : Traitement nouveau. Consult. : 2 fr., tous les jours de 12 à 9 h. excepté mardi, vendredi et dim. de 9 à 1 heure.

J'achète livres neufs et d'occasion. Chaussée de Mons, 185. (600)

MALADIES SECRÉTES
 REINS-VESSIE
 20 ANS DE SUCCES
 Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

Les Capsules blanches du Dr Doyen, guérissent radicalement les infections, sans interruption du travail, à la dose de 2 capsules 3 fois par jour et deux autres toutes les maladies et inflammations des VOIES URINAIRES, REINS, VESSIE, etc.

CINÉMAS

MAJESTIC — Programme de famille. Orchestre de 1er ordre.

MODERNE-PALACE — Séances permanentes. rue Neuve, 147-149. 2 h. 1/2 à 11 h.

ON PEUT SE PROCURER

Le Messenger de Bruxelles
 dans toutes les aubettes de Bruxelles et faubourg

EN PROVINCE CHEZ NOS DEPOSITAIRES
 A Ath : chez M. O. Mauclet, libraire.
 A Charleroi :
 A Gembloux : chez M. Mathot, avenue de la Station.

A Liège : chez M. J. Bellens, rue de la gence, 6-8.
 A Mons : chez Mme Schattens, rue de la Péta Guirlande.
 A Namur : chez M. Hero Wuillot, rue thieu 18a.

A Liège : chez M. J. Bellens, rue de la gence, 6-8.
 A Mons : chez Mme Schattens, rue de la Péta Guirlande.
 A Namur : chez M. Hero Wuillot, rue thieu 18a.

A Liège : chez M. J. Bellens, rue de la gence, 6-8.
 A Mons : chez Mme Schattens, rue de la Péta Guirlande.
 A Namur : chez M. Hero Wuillot, rue thieu 18a.

A Liège : chez M. J. Bellens, rue de la gence, 6-8.
 A Mons : chez Mme Schattens, rue de la Péta Guirlande.
 A Namur : chez M. Hero Wuillot, rue thieu 18a.

A Liège : chez M. J. Bellens, rue de la gence, 6-8.
 A Mons : chez Mme Schattens, rue de la Péta Guirlande.
 A Namur : chez M. Hero Wuillot, rue thieu 18a.

A Liège : chez M. J. Bellens, rue de la gence, 6-8.
 A Mons : chez Mme Schattens, rue de la Péta Guirlande.
 A Namur : chez M. Hero Wuillot, rue thieu 18a.

A Liège : chez M. J. Bellens, rue de la gence, 6-8.
 A Mons : chez Mme Schattens, rue de la Péta Guirlande.
 A Namur : chez M. Hero Wuillot, rue thieu 18a.

A Liège : chez M. J. Bellens, rue de la gence, 6-8.
 A Mons : chez Mme Schattens, rue de la Péta Guirlande.
 A Namur : chez M. Hero Wuillot, rue thieu 18a.

A Liège : chez M. J. Bellens, rue de la gence, 6-8.
 A Mons : chez Mme Schattens, rue de la Péta Guirlande.
 A Namur : chez M. Hero Wuillot, rue thieu 18a.

A Liège : chez M. J. Bellens, rue de la gence, 6-8.
 A Mons : chez Mme Schattens, rue de la Péta Guirlande.
 A Namur : chez M. Hero Wuillot, rue thieu 18a.

A Liège : chez M. J. Bellens, rue de la gence, 6-8.
 A Mons : chez Mme Schattens, rue de la Péta Guirlande.
 A Namur : chez M. Hero Wuillot, rue thieu 18a.

A Liège : chez M. J. Bellens, rue de la gence, 6-8.
 A Mons : chez Mme Schattens, rue de la Péta Guirlande.
 A Namur : chez M. Hero Wuillot, rue thieu 18a.

A Liège : chez M. J. Bellens, rue de la gence, 6-8.
 A Mons : chez Mme Schattens, rue de la Péta Guirlande.
 A Namur : chez M. Hero Wuillot, rue thieu 18a.

A Liège : chez M. J. Bellens, rue de la gence, 6-8.
 A Mons : chez Mme Schattens, rue de la Péta Guirlande.
 A Namur : chez M. Hero Wuillot, rue thieu 18a.

A Liège : chez M. J. Bellens, rue de la gence, 6-8.
 A Mons : chez Mme Schattens, rue de la Péta Guirlande.
 A Namur : chez M. Hero Wuillot, rue thieu 18a.

A Liège : chez M. J. Bellens, rue de la gence, 6-8.
 A Mons : chez Mme Schattens, rue de la Péta Guirlande.
 A Namur : chez M. Hero Wuillot, rue thieu 18a.

A Liège : chez M. J. Bellens, rue de la gence, 6-8.
 A Mons : chez Mme Schattens, rue de la Péta Guirlande.
 A Namur : chez M. Hero Wuillot, rue thieu 18a.

A Liège : chez M. J. Bellens, rue de la gence, 6-8.
 A Mons : chez Mme Schattens, rue de la Péta Guirlande.
 A Namur : chez M. Hero Wuillot, rue thieu 18a.

A Liège : chez M. J. Bellens, rue de la gence, 6-8.
 A Mons : chez Mme Schattens, rue de la Péta Guirlande.
 A Namur : chez M. Hero Wuillot, rue thieu 18a.

A Liège : chez M. J. Bellens, rue de la gence, 6-8.
 A Mons : chez Mme Schattens, rue de la Péta Guirlande.
 A Namur : chez M. Hero Wuillot, rue thieu 18a.

A Liège : chez M. J. Bellens, rue de la g